

Funded by the European Union



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

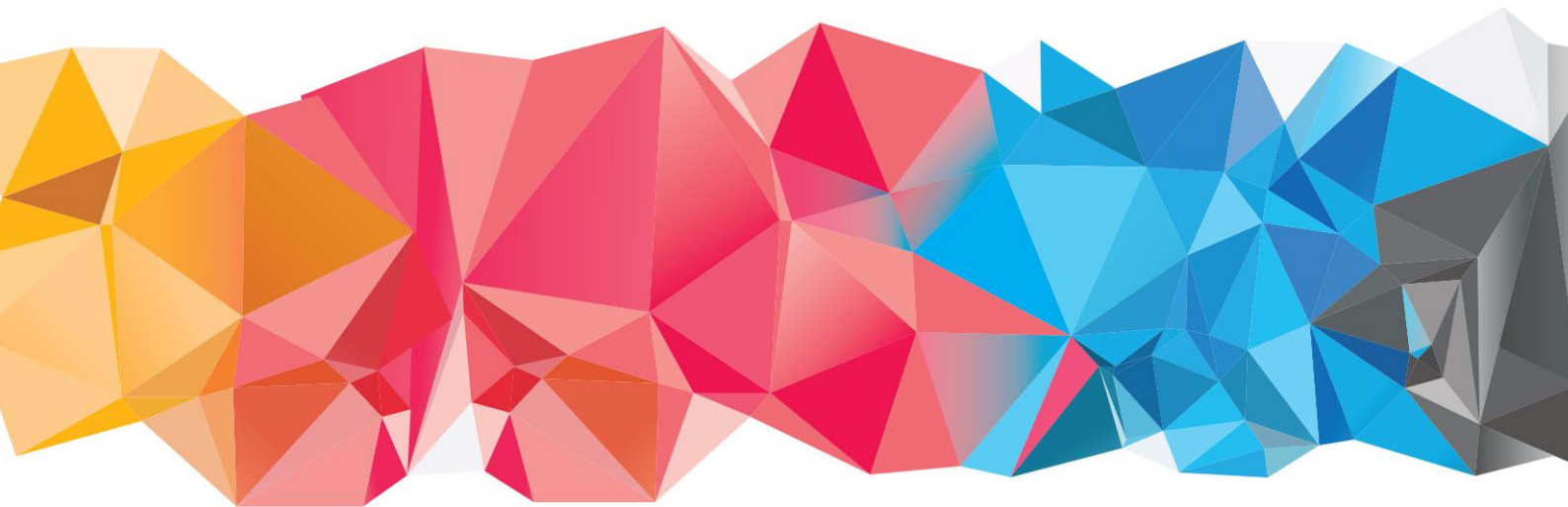
Migration Ville à Ville en Méditerranée

Dialogue, Connaissance et Action

MC²OM

SUPPORTING
URBAN MIGRATION
GOVERNANCE

APPEL À PROPOSITIONS POUR LES ACTIONS CIBLÉES DES VILLES





Appel à propositions pour les actions ciblées des villes MC2CM

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	3
2.	Fonctionnement de MC2CM	3
3.	Objectifs de l'appel à propositions	4
4.	Cadre des Actions	4
5.	Critères d'éligibilité.....	5
5.1	Éligibilité des candidatures:.....	5
5.2	Éligibilité des Actions:.....	5
5.2.1	Coûts éligibles:.....	5
5.2.2	Coûts non éligibles:	6
6.	Critères d'attribution et d'évaluation	6
7.	Calendrier	7
8.	Dispositions de la subvention	8
9.	Instructions	8



1. Introduction

La migration est une caractéristique déterminante du processus d'urbanisation. Les villes sont des lieux où les gens se rassemblent pour vivre, travailler et trouver des opportunités. C'est dans la ville également que la réalité de l'interaction sociale et économique entre les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil prend place.

Dans ce contexte, le projet Migrations ville-à-ville en Méditerranée (MC2CM) contribue à l'amélioration dans les villes de la gouvernance de la migration fondée sur les droits. Par le biais de ses trois composants : **Dialogue, Connaissance et Action**, MC2CM intègre la gouvernance de la migration au processus de planification et de développement urbain, répondant aux objectifs définis dans les recommandations politiques du projet : *Défis et opportunités des zones urbaines pour la région méditerranéenne*.

MC2CM a entamé sa deuxième phase d'implémentation mise en place depuis le 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 Mars 2021. Plus d'informations sur MC2CM sont disponibles sur www.icmpd.org/mc2cm.

2. Fonctionnement de MC2CM


Le projet MC2CM est mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT), en vertu d'un accord de Délégation avec la Direction générale des négociations de voisinage et d'élargissement (DG Near) de la Commission Européenne dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique – Fenêtre Afrique du Nord. Ce projet est cofinancé par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC).

La gestion, la direction et la supervision stratégiques nécessaires à l'implémentation de MC2CM sont assurées par un comité de pilotage formé de représentants de la Commission européenne (DG NEAR), de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération et de représentants des organisations partenaires du projet ICMPD, CGLU et ONU-HABITAT

Les activités de MC2CM sont divisées en trois volets principaux :

- Le volet **Dialogue** vise à promouvoir la coopération et l'enrichissement mutuel des pratiques entre les différentes parties prenantes concernées à travers un programme d'apprentissage spécial et le partage de connaissances.
- Le volet **Connaissance** développe de la recherche visant à mettre en lumière les données et informations liées à la dimension locale de la migration et ses priorités.
- Le volet **Action**, dans lequel se place cet appel, vise à fournir des solutions durables et des outils pilotes pour relever les défis et maximiser les opportunités en matière de migration.

De plus, toutes les activités de ce projet ont pour objectif commun de promouvoir un discours réel et juste sur la migration.



Le réseau MC2CM regroupe 9 villes qui ont participé à la première phase d'implémentation du projet (Amman, Beyrouth, Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Tunis, la Ville Métropolitaine de Turin et Vienne) et qui constituent désormais les villes championnes du réseau initial ayant fait l'objet de plusieurs études de faisabilité. **11 nouvelles villes** vont également rejoindre le réseau MC2CM. Un réseau élargi comprenant d'autres villes sera invité à participer, sur une base ad hoc, aux activités de ce projet.

3. Objectifs de l'appel à propositions

L'objectif de cet appel à propositions est de financer les actions qui contribuent à promouvoir des systèmes de gouvernance de la migration urbaine fondés sur les droits et de faire progresser la cohésion sociale dans la région.

Les actions proposées doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques de MC2CM :

- A. Améliorer et développer la coopération entre les différentes parties prenantes en matière de migration au niveau local, national, régional et international.
- B. Améliorer la gestion des données et connaissances liées à la migration dans le domaine de la gouvernance de la migration.
- C. Etablir et développer des cadres politiques, législatifs, institutionnels et réglementaires dans le domaine de la gouvernance de la migration.
- D. Promouvoir un discours réel et juste sur la migration et renforcer le dialogue interculturel et l'entente mutuelle.


Les demandeurs doivent établir un lien mesurable avec les objectifs susmentionnés lors de la présentation des propositions et indiquer comment l'action vise à mettre en œuvre les recommandations politiques de MC2CM en faisant référence directement au présent document-cadre.

4. Cadre des Actions

Les actions soumises doivent être mises en œuvre dans au moins un des pays cibles de MC2CM (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) pour répondre à un besoin identifié au niveau de la gouvernance de la migration urbaine locale en conformité avec les objectifs de l'appel.

Conformément aux recommandations politiques de MC2CM, les actions proposées peuvent aborder les thématiques prioritaires suivantes:

- services d'accueil aux nouveaux arrivants
- accès à l'éducation
- accès à la santé
- planification urbaine et accès à des abris de transition et à un logement décent
- accès au marché de travail, à l'entrepreneuriat et à la formation professionnelle
- accès à la participation sociale et politique
- protection contre la discrimination, les expulsions forcées et prévention du sans-abrisme
- promotion de l'inclusion sociale et l'interaction entre migrants et communautés hôtes



Les candidatures doivent comprendre une analyse approfondie du contexte local dans lequel l'action se place, accompagnés d'un document justificatif fournissant une étude de faisabilité, à savoir un profil de migration de ville ou tout autre document similaire.

Les actions ayant pour thématique la dimension de genre des migrations sont particulièrement encouragées.

Les actions doivent indiquer toute complémentarité avec d'autres financements et programmes existants pertinents et préciser les résultats attendus mesurables.

5. Critères d'éligibilité

5.1 Éligibilité des candidatures:

- Organisme gouvernemental local ou régional
- Associations ou réseaux de collectivités locales ou régionales, organisations internationales, organisations non gouvernementales et autres organismes de droit privé, établis dans l'UE ou dans les pays cibles, travaillant à but non lucratif. Si le demandeur n'est pas un organisme gouvernemental local ou régional, **une lettre d'appui émanant d'un organisme public (local ou régional) dans lequel l'action proposée est fondée doit être fournie dans le dossier de candidature**
- Les consortiums ciblant une ou plusieurs villes sont éligibles
- Les demandeurs doivent disposer des capacités financière et opérationnelle pour mener à bien l'action proposée
- Le demandeur et ses entités affiliées doivent disposer des compétences et qualifications professionnelles nécessaires pour mener à bien l'action proposée
- Seront privilégiées les actions proposées par les villes membres du réseau MC2CM

5.2 Éligibilité des Actions:

- Action menée dans un des pays cibles (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie)
- L'action proposée doit démontrer des objectifs clairs et réalisables, un plan de travail réaliste, un calendrier acceptable et des résultats mesurables
- L'action proposée doit être mis en place et achevée avant le 1^{er} décembre 2020
- Dûment remplir et soumettre le formulaire de candidature et le budget en anglais ou en français, accompagné des documents suivants :
 - o ***Dernier rapport financier annuel (ayant fait l'objet d'un audit) de l'organisation, le cas échéant***
 - o ***Liste des initiatives impliquant un financement externe au cours des 5 dernières années, le cas échéant***
 - o ***L'étude de faisabilité sur laquelle l'action se base***
 - o ***Lettre d'appui de la municipalité ou des municipalités concernées***

Le non-respect de ces exigences entraînera le rejet de la candidature.

5.2.1 Coûts éligibles:

Les coûts éligibles de l'Action sont les coûts qui répondent à tous les critères suivants :

- sont nécessaires à la mise en œuvre de l'Action, directement attribuables à l'Action, découlant directement de sa mise en œuvre et facturés proportionnellement à l'utilisation effective
- sont encourus conformément aux dispositions budgétaires prévues
- sont effectivement encourus par l'organisation
- sont raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, et en conformité avec les pratiques comptables habituelles de l'organisation indépendamment de la source du financement
- sont encourus pendant la période de mise en œuvre de l'Action
- sont identifiables, contrôlables et appuyés par des pièces justificatives
- sont couverts par l'une des sous-rubriques présent dans le model de budget fourni, et joint au formulaire de candidature
- sont en conformité avec la législation fiscale et sociale applicable en tenant compte des privilèges et immunités de l'organisation

5.2.2 Coûts non éligibles:

Sont considérés comme non éligibles les coûts suivants :

- les achats de terrains ou d'immeubles
- les coûts du personnel affecté des administrations publiques
- les coûts déclarés par le demandeur et pris en charge dans le cadre d'une autre action ou d'un autre programme financé par l'Union européenne ou tout autre donateur
- les primes, les provisions, les réserves ou les autres coûts non liés à la rémunération
- les coûts totaux d'achat d'équipements et d'actifs
- les droits, taxes et charges, y compris la TVA, récupérables par l'organisation
- le remboursement de capital
- les dettes et les charges de la dette
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles
- les frais bancaires pour les virements de l'administration contractante
- les frais occasionnés en cas de suspension de la mise en œuvre de l'accord

6. Critères d'attribution et d'évaluation

Les candidatures éligibles et les actions proposées seront évaluées par un comité de sélection formé de représentants du comité de pilotage du projet, sur la base des critères d'attribution suivants :

Critère		Pondération
Pertinence	<i>Dans quelle mesure l'Action s'aligne-t-elle et contribue-t-elle aux objectifs de MC2CM, et constitue-t-elle une valeur ajoutée, notamment en relation à l'amélioration de la gouvernance de la migration urbaine et au développement de villes inclusives?</i>	30%

	<p><i>Dans quelle mesure l'Action s'aligne-t-elle à la participation d'une ville au projet MC2CM (membre principal du réseau)?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action vise-t-elle à mettre en œuvre une ou plusieurs des recommandations politiques de MC2CM?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action répond-elle aux objectifs des documents cadres tels que le Pacte mondial pour les migrations, le Nouvel Agenda Urbain et les Objectifs de développement durable?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action répond-elle à un besoin local identifié?</i></p>	
Qualité de la proposition et méthodologie de mise en œuvre	<i>Dans quelle mesure la conception générale de la proposition est-elle claire et cohérente au regard des activités envisagées?</i>	20%
Mesurabilité	<i>Dans quelle mesure l'Action pourrait-elle produire des résultats mesurables ? par exemple par le biais d'objectifs clairs (spécifiques au genre)?</i>	20%
Durabilité	<i>Dans quelle mesure les résultats attendus de l'Action proposée sont-ils durables au-delà du calendrier de mise en œuvre?</i>	20%
Rapport coût-efficacité de l'action	<p><i>A quel point le niveau de production et l'impact de l'action sont-ils proportionnels au montant de la subvention demandée?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure les coûts de l'action sont-ils couverts par des sources de financement supplémentaires?</i></p>	10%

7. Calendrier

Publication de l'appel	01/2019
Séance(s) d'information (ateliers et webinaires)	11/02/2019 – 14/02/2019
Date limite de remise des propositions	27/03/2019
Date indicative de la décision finale	05/2019
Ajustement possible à l'action proposée	05-06/2019
Signature du contrat de subvention*	07/2019
Date envisagée pour le lancement des Actions	07/2019
Fin éventuelle de la mise en œuvre des actions attribuées	01/12/2020

*Le cas échéant

8. Dispositions de la subvention

- **Allocation budgétaire disponible pour l'appel à propositions**
Un budget total de 850 000 euros est alloué aux Actions ciblées des villes. Le montant maximal des fonds disponibles par action est de 50 000 euros. Des propositions d'actions communes d'un montant maximal de 60 000 euros, dont la mise en œuvre est prévue dans plus d'une ville répondant aux critères définis, seront examinées.
- **Taux de co-financement**
Dans le cadre du présent appel à propositions, MC2CM pourra financer jusqu'à 100% des coûts éligibles de l'action.
- **Non-rétroactivité**
Aucune subvention ne peut être accordée rétroactivement pour des Actions déjà achevées. Les coûts éligibles à financement ne doivent pas avoir été encourus avant la date de signature du contrat de subvention.
- **Non-lucrativité**
La subvention ne peut en aucun cas produire un profit au demandeur ou co-demandeur(s). Le profit se définit comme un excédent de l'ensemble des recettes réelles par rapport aux coûts éligibles de l'Action approuvés par l'administration contractante lors de la présentation de la demande de paiement de solde.

9. Instructions

- Veuillez remplir et soumettre le dossier de candidature en ANGLAIS ou en FRANÇAIS avant le **15 mars 2019 12:00 CET** à l'adresse suivante : action.MC2CM@icmpd.org
- Nous vous invitons à nous envoyer vos questions par mail à l'adresse : action.MC2CM@icmpd.org. Les réponses vous seront communiquées par retour de mail dans un délai de 2 jours ouvrables **avant le 22 mars**.

Checklist finale des candidatures:

- Le formulaire de demande dûment rempli, accompagné des documents à l'appui :
 - Le dernier rapport financier annuel de l'organisation (ayant fait l'objet d'un audit) le cas échéant**
 - La liste des initiatives impliquant un financement externe au cours des 5 dernières années, le cas échéant**
 - L'étude de faisabilité sur laquelle l'Action se base**
 - Une lettre d'appui de la municipalité ou des municipalités concernées**
- Modèle de budget fourni dûment rempli